

## PROCES-VERBAL N°28 DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2024 à 20H

Convocation en date du : 28 juin 2024

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Mairie – Chapelle d'Huin

Membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : Christophe REGNIER

*Présents*: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Bruno DECOURVIERES, Marie-Odile GARNIER, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, David LETONDAL, Mikael NICOLAS, Christophe REGNIER.

*Absents excusés* : Laurie MAUGAIN et Claude DESCOURVIERES (procuration à Cédric BRAGARD).

*Absents* : Maxime GIRARD et Philippe GROS.

*10 membres présents à la réunion : Quorum atteint*

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal n° 27 du 24 mai 2024
- Approbation du projet du PLUi
- Rentrée scolaire 2024 : Ecole et Périscolaire
- Logement communal 3 Rue de la Mairie
- Nouveau contrat photocopieur
- Questions diverses

Validation du procès-verbal n° 27 de la réunion du 24 mai 2024.

#### 1. APPROBATION DU PROJET DU PLUi

En préambule, Le Maire rappelle que le projet PLUi est conforme au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et a été approuvé par 22 voix Pour et 2 Contre lors du conseil communautaire du 1 juillet 2024. Son élaboration s'élève à 261 066 € TTC dont environ 97 000 € de subventions. D'autre part, il précise qu'en cas d'avis défavorable d'une commune membre sur les OAP ou les dispositions du règlement qui la concerne directement, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau et arrêter le projet du plan local d'urbanisme à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

#### DCM 1 03 07 2024

Le PLUi, engagé depuis 2018, doit permettre de traduire le projet de territoire à une échelle fine, dans une perspective de 15 ans, et de l'entériner dans un cadre réglementaire précis.

Le PLUi comprend le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et document graphique associé et les annexes.

Le PLUi de la CCA800 a été arrêté en date du 1er juillet 2024, et le bilan de la concertation a été tiré.

Madame le Maire présente au conseil les documents du PLUi concernant la commune tels qu'ils ont été arrêtés à savoir :

- Plans de zonage,
- Règlement des zones,
- Le document relatif aux Orientations d'Aménagement et de Programmation,

- Conformément aux articles L 153-16 à L 153-18, et L.153-15 et R. 153-5 du code de l'urbanisme, il est soumis aux personnes publiques associées à l'élaboration ainsi qu'aux communes membres pour apporter leur avis sur les pièces du dossier les concernant (plan de zonage de la commune, Règlement du PLUi et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)) ;

- Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'apporter ses avis et remarques si nécessaire sur les documents les concernant.

En application des dispositions de l'article R153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet du PLUi arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

En cas d'avis défavorable d'une commune membre sur les OAP ou les dispositions du règlement qui la concerne directement, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-1 et suivants, L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ; L. 153-31 et suivants, R. 151-1 et suivants ;

**Vu** les articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

**Vu** l'article R.104-9 du code de l'urbanisme, le PLUi fait l'objet d'une évaluation environnementale,

**Vu** la délibération en date du 4 juin 2018 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation,

**Vu** la conférence intercommunale des maires de la CCA 800, réunie le 24 février 2020, ayant débattu les modalités de collaboration entre la CCA 800 et les communes pour la mise en œuvre du PLUi, et le compte rendu établi suite à cette conférence,

**Vu** la délibération complémentaire en date du 24 février 2020 définissant les nouvelles modalités de concertation,

**Vu** le débat au sein du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2024 et au sein des communes membres entre le 23 avril et le 30 avril 2024, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi et le soumettant notamment aux communes membres dans la limite des documents les concernant directement

**Entendu** l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **donne un avis défavorable** aux documents les concernant (plans de zonage de la commune, règlement et OAP) avec un vote à bulletin secret : 1 voix Pour, 6 voix Contre et 4 Abstentions.

## 2. RENTREE SCOLAIRE 2024 : ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Ecole : 75 élèves sont inscrits pour la rentrée 2024. L'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe n'est pas encore actée, tout comme les nouveaux horaires proposés par l'équipe pédagogique. Au conseil communautaire du lundi 1 juillet, l'autorisation a été donnée au Président afin qu'il puisse signer la location d'un algéco qui fera office de salle de classe si cette dernière est ouverte.
- Périscolaire : 13 nouvelles inscriptions et 4 départs sont enregistrés. L'enquête menée par les parents montre qu'une dizaine d'enfants pourrait être accueillie le matin de 7H à 7H30 et le mercredi toute la journée.

Mme DORNIER, déléguée au développement local pour les Francas a établi des tarifs en fonction du quotient familial pour la demi-heure du matin et la journée complète du mercredi. Elle rappelle que l'accueil périscolaire est un service public administratif facultatif pour les communes et que l'association les Francas donnera son accord pour l'ouverture du mercredi si la commune s'engage à supporter un déficit budgétaire, ce qui n'est aucunement le cas pour l'instant.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 0.5 H	TARIFS MERCREDI Journée complète
0-800	1,50 €	30,00 €
801-1000	2,40 €	40,00 €
1001-1200	2,55 €	45,00 €
1201-1600	2,85 €	50,00 €
1601-2000	3,15 €	55,00 €
2001-99999	3,45 €	60,00 €

La municipalité va prendre contact avec les familles concernées pour obtenir plus de précisions, notamment sur les engagements de fréquentation.

## 3. LOGEMENT COMMUNAL 3 RUE DE LA MAIRIE

Il sera libéré au 1 aout 2024.

Le Conseil Municipal décide de proposer cet appartement en location à la CCA pour installer la 4<sup>ème</sup> classe en attendant les travaux qui vont être menés pour créer une nouvelle salle de classe ainsi qu'un local pour le périscolaire.

## 4. NOUVEAU CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Le contrat du photocopieur actuel se termine au 31 juillet 2024.

Un devis est proposé par Espace Bureautique de Thise (prestataire actuel) et un autre devis proposé par KOESIO de Pontarlier :

Matériels et fournitures	Espace Bureautique Location actuelle 21 trimestres	THISE Proposition	KOESIO Pontarlier Location 24 trimestres
<b>PHOTOCOPIEUR</b>	Samsung : 31€ HT/mois X 3=93€ IIT/trim.X4=  <b>372€ HT / an</b>	HP A3/A4 reconditionné : 54€ HT moisX3=162 € IIT/trimX4 = <b>648€ HT / an</b>	SHARP A3/A4 reconditionné : 82€ HT /mois X3=246€ HT /trimX 4 = <b>984€ HT/an</b>  Compris : 500nb/trimX4 = 2000 copies/an ( 0.0054€ = 10.80€) +750 coul / trimX4 =3000 copies/an (0.054€ = 162€)
<b>COPIES noir blanc</b> <b>COPIES couleur</b>	4500 X 0.016 = 72€ IIT/an 6200 X 0.16 = 992€ HT/an	4500 X 0.007 =31.50€ IIT/an 6200 X 0.07 = 434€ IIT/an	2500X0.0054=13.50€ HT/an 3200X0.054=172.80€IIT/an
<b>FRAIS D'INSTALLATION</b>		130€	Offert
<b>FRAIS DE FORMALITE</b>			120€ une fois
<b>TOTAL</b>	<b>1436€ HT / an</b>	<b>1113.50€ HT / an</b>	<b>1170.30 € HT / an</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition d'Espace Bureautique pour une location de 21 trimestres.

DCM 2 03 07 2024

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

✚ Soumission pour l'achat des 2 auges, 3 offres ont été reçues en Mairie sous pli cacheté : Pascale GERDY 100 € les 2 ; GAEC Pritzzy des Rondets 55.25€ les 2 ; Olivier FONTA 210 € les 2. C'est la proposition de Mr FONTA qui est retenue.

- ✚ De nombreux remerciements sont parvenus en Mairie à la suite de la fête des mères, en particulier un courrier écrit de la part de Mme ROUHIER Michèle.
- ✚ 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives : Le bureau de vote est installé à la Mairie et ouvert de 8H à 18H.
- ✚ A la suite de différents constats et remarques, l'ajout de la mention « Obligation de remettre en ordre les extérieurs de la salle des fêtes » s'avère nécessaire dans le règlement de la salle des fêtes.
- ✚ 7 septembre 2024 : passage de la ronde de l'Espoir avec ravitaillement à la salle des fêtes ; Rallye de Séquanie avec une spéciale au départ du Souillot.
- ✚ Vitraux de l'église : Le maître verrier s'engage à remettre en place les baies enlevées au cour du mois de juillet.
- ✚ Tout le matériel du périscolaire sera entreposé au sous-sol de la salle des fêtes pendant les grandes vacances

La séance est levée à 22 H 30.

Le secrétaire de séance,  
Christophe REGNIER



Le Maire,  
Béatrice PRITZY.